

ORGANISATION des activités (invitation aux sorties et covoiturage)

En ce début de saison, il me semble nécessaire de rappeler les différentes règles :

- Afin de faciliter la tâche des animateurs dans l'organisation de leur rando ou marche nordique, **l'inscription préalable** (par SMS) aux différentes activités est obligatoire auprès de l'animateur désigné sur le programme. Cette inscription doit se faire au plus tard à 12h la veille.
- **Le lieu de rendez-vous** est fixé sur ce programme bimestriel qui paraît sur le blog. Pour les randos à la journée, un message publié sur le blog confirme le lieu de rendez-vous pour le départ de la rando et les particularités de la rando.
- L'heure de départ de la rando ou marche, a lieu 15 mn après les heures précisées ci-après :
 - Rando douce du mardi, RDV à 13h45 toute l'année, sauf en période de chaleur (juin et septembre) RDV à 8h45
 - Rando ½ journée ou journée du mercredi, RDV à 8h45 toute l'année.
 - Rando matinale du samedi, RDV à 8h45 toute l'année
 - Rando du samedi après-midi, RDV à 13h45 toute l'année, sauf en période de chaleur (juin et septembre) RDV à 8h45.
 - Rando + du samedi après-midi, RDV à 13h toute l'année (sauf en période de chaleur)
 - Rando santé du vendredi et du samedi, RDV à 9h15 toute l'année.
 - Marche Nordique des mardi et samedi : RDV à 8h45 toute l'année, pour le début des échauffements.
 - Marche Nordique du jeudi : RDV à 18h30 toute l'année, pour le début des échauffements.
 - Marche Nordique santé du vendredi : RDV à 9h30 toute l'année, pour le début des échauffements
- Les randonneurs peuvent s'organiser entre eux pour faire du covoiturage au départ de Tresses, sous leur responsabilité. Une heure indicative de covoiturage à Tresses est indiquée sur le programme bimestriel (l'animateur et le club ne prennent pas en charge l'organisation de ce covoiturage). Le club ne pourra être tenu pour responsable si aucun covoiturage n'est possible par manque de participants présents à Tresses.
- En cas de modification de dernière minute au programme prévu, l'animateur met tout en œuvre pour informer les participants.
- Ultérieurement, si une annulation de dernière minute survient, un randonneur ou marcheur ne pourra pas contester auprès de l'association
- En cas d'absence d'animateur désigné par le club de Rando'Tresses sur le lieu de rendez-vous, toute rando ou marche nordique qui aurait lieu se ferait sous la responsabilité des participants

Le Président de Rando'Tresses